



Mairie

08000 WARCQ

03.24.56.01.62

[warcq@orange.fr](mailto:warcq@orange.fr)

[www.warcq.fr](http://www.warcq.fr)

Arrêté n° 98 - 2022

## Occupation du domaine public Place Saint Paul

Le Maire de WARCQ,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-5, et L 2213-1 à L 2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la Circulation et du stationnement de Madame le Maire,*

*Vu l'article R 225 du Code de la Route,*

*Vu la demande de Monsieur Nathan MYSIUS, Régisseur général auprès de RECTANGLES PRODUCTIONS, 21 Rue du Faubourg St-Antoine 75011 Paris, concernant l'implantation d'une cantine de tournage Place Saint Paul, pour les besoins du tournage d'un long-métrage intitulé « Pollux » réalisé par Michael Dichter, se déroulant dans le Département des Ardennes du 23 juin au 5 août 2022,*

*Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur les places de parking situées sur le fond de la Place St Paul, afin de pouvoir y installer une cantine de tournage,*

## ARRÊTE

**Article 1** : Le stationnement des véhicules, sera interdit Place Saint Paul, le mercredi 20 juillet 2022, de 8h à 17h, sur la rangée de places de parking située sur le fond de la Place St Paul, hormis pour les véhicules dédiés à l'organisation du tournage.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation réglementaires matérialisant cette réglementation seront placés par les services communaux.

**Article 3** : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

*Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,  
Monsieur l'agent de Police Municipale.*

**Article 5** : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n° 94-2022 du 04/07/22, suite à un changement de date.

Fait en Mairie de WARCQ, le 13 juillet 2022.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.